soutenu par l'immense majorité. Mais, il sait que la démocratie est sage et il compte sur cette sagesse pour permettre aux orateurs de parler en toute liberté.

La réunion a été provoquée par le comité progressiste (interruptions.) Je ne crains pas les interruptions. Dimanche dernier, vous avez avez entendu un comité qui avait la prétention de représenter 15,000 pères de familles, et ces voûtes retentissent encore des accusations de ses orateurs. Eh bien ! les accusés viennent se défendre. J'ai vu avec chagrin qu'un certain nombre de mes amis ne figuraient pas sur la liste progressiste; il y a donc division dans le parti républicain; j'espère que cette maladie ne durera plus longtemps. (Interruptions.)

Je n'ai pas des poumons d'airain et vous m'interrompez à chaque instant.

Il faudrait maintenant compléter le bureau; il faudrait choisir des assesseurs.

Nouveaux cris. — Mariage ! Mariage !

M. Mariage s'avance, serre la main à M. Testelin et s'assied à son côté, comme assesseur.

M. Testelin. — Il faut un deuxième assesseur.

Cris — Henri Bernard !

Cris répétés. — Gavelle ! François ! Jourdain !

Le citoyen Jourdain, ancien maître tailleur à Tourcoing, prend place comme 2e assesseur.

M. Testelin. — M. Gavelle étant le premier orateur inscrit, je lui donne la parole.

M. Gavelle.—Messieurs... cris: Citoyens.

M. Testelin dit qu'en 89, il y avait une multitude de dénominations, mais depuis, l'appellation « monsieur » les a remplacées toutes; c'est la façon polie de s'adresser à des citoyens. (Applaudissements).

M. Gavelle. — L'appellation messieurs ne peut blesser personne ; messieurs veut dire Messeigneurs. (Vives interruptions).

M. Testelin. — Si vous faites un mauvais usage de la liberté, vous en dégoûterez les gens.

Une voix au paradis : qu'on l'accorde à tous en particulier.

Plusieurs voix : On l'a ! on l'a !

M. Testelin : La liberté de réunion existe. Dimanche, il y a eu ici une réunion; et si vous n'êtes pas contents, vous en ferez une autre demain.

M. Gavelle débite un discours appris. Il croit être un bon citoyen. Le comité progressiste l'a convié à exposer, dans cette réunion, la situation financière de la ville. Il s'adresse à tous, partisans et adversaires. Ne jettera pas l'injure à la face de ces derniers. Il n'imitera pas l'orateur qui, dans des déclarations passionnées n'a pas craint de fouler aux pieds les sentiments les plus intimes et a fini par s'esquiver.

Quant à nous, dit-il, on pourra nous répondre. Il y a trois ans, la caisse municipale était à peu près vide. Aujourd'hui, nous avons une dette de 53,500,000 fr. elle est inférieure à celle que nous avons trouvée ; et nous avons 7 millions en plus; plus 3 millions de la loterie, ce qui fait 10 millions.

Cris. — Et l'emprunt?

En présence de quels besoins le conseil municipal s'est-il trouvé ? Il a fallu agrandir la ville.

Une voix. — Plus haut !

M. Gavelle. — Ah ! messieurs, vous en parlez bien à votre aise ! Au conseil, cependant, on m'appelle le *clairon*.

M. Gavelle-Clairon reprend la parole.

Des murmures s'élèvent.

M. Testelin. — Il est possible que le discours de l'orateur ne soit pas fort émouvant. (Oh ! non) ; mais il s'agit d'affaires.

M. Gavelle fait l'historique de l'emprunt, et ensuite, et surtout, le récit de ses voyages à Paris, qui font pousser des oh ! et des ah ! Il parle pendant une demi-heure.

En somme, le Conseil a voté l'emprunt à la veille de se représenter devant les électeurs ; la caisse municipale est pleine.

Quel était le plus pressé ?

Plusieurs voix. — C'est la Révolution. (Murmures).

M. Gavelle. — On n'a même pas oublié Saint-André.

L'orateur arrive ensuite à la question des tramways et en fait l'historique.

On crie. — Assez ! assez !

On profite de l'interruption pour vider les carafes.

Un citoyen se lève et crie : Les bonapartistes ont fait alliance avec les intransigeants. Après quoi, l'interrupteur s'assied sur son chapeau.

M. Gavelle. — Je ne veux pas vous fatiguer davantage.

Cris.. — Bravo ! bravo !

M. Charles Simon veut prendre la parole; il est accueilli par une bordée de sifflets. Le vacarme dure dix minutes.

M. Testelin. — Ce n'est pas la minorité de sifleurs qui se trouve ici qui remplira les urnes.

M. Simon gesticule ; il s'appuie sur la table présidentielle pour attendre le silence.

Il reprend : Le conseil municipal...

De nouveaux cris se font entendre.

— J'ai le droit de parler, crie M. Simon, et je parlerai, vous n'avez pas le droit de me retirer la parole. Vous avez donc bien peur de m'entendre?

Ces paroles sont jetées au milieu d'un tumulte indescriptible.

M. Testelin. —Je serai forcé de lever la séance, si on ne veut pas laisser parler M. Simon; je demande qu'on l'écoute et je donnerai ensuite la parole à tous ceux qui la demanderont. (Aux candidats, crie une voix).

M. Bertrand s'écrie : M. Simon est électeur et a le droit de parler.

M. le président, se tournant vers la table des reporters : Messieurs les sténographes, je vous prie d'enregistrer qu'une minorité veut empêcher de parler et que ce n'est qu'un petit nombre de braillards venus pour arrêter toute discussion On veut introduire l'obstructionnisme.

M. Simon essaie de nouveau de parler.

Je suis convaincu, messieurs, que vous me laisserez parler (bruit). Vous demandez des explications précises, c'est votre devoir, mais vous devez les écouter. (Les sifflets recommencent de plus belle).

Je ne vous tiendrai pas plus longtemps. Je veux seulement vous fournir des explications, elles sont tardives, mais ce n'est pas notre faute ; il y a longtemps que notre liste a paru et nous sommes les seuls...

Un tumulte indescriptible s'élève de nouveau.

M. Simon.— J'exerce un droit absolu et personne ne parlera avant moi. (Quelques applaudissements se font entendre).

Citoyens, je viens au nom du comité républicain progressiste...

Une voix.— Il est là pour se défendre.

... Dont j'ai l'honneur d'être le président.

Cris.— Assez ! marchand de paroles.

M. le président. — Messieurs, le comité a loué cette salle ; il est chez lui ; il vous a invités et vous devez l'écouter.

M. Simon.— On a donc peur de la lumière et de la libre discussion. Nous n'avons rien à cacher, et nous voulons être écoutés, comme nous écoutons vos amis. Vous avez posé des questions : j'y répondrai. Je n'abandonnerai pas la place et je la défendrai, au nom même de la démocratie. (Applaudissements et cris).

Notre programme, s'écrie M. Simon, avait pour bases générales d'effacer la désunion qui voulait se mettre dans le camp républicain et d'anéantir la réaction qui a l'audace de relever la tête.

Nous avions pensé que le scrutin de liste amènerait le rapprochement des fractions républicaines.

Une voix. — Et les ouvriers ?

Une autre voix. — Avez-vous bientôt fini ?

M. Simon. — J'irai jusqu'au bout et personne ne m'empêchera de le faire. Je répète que nous avons voulu l'union, car nous ne sommes pas une coterie, mais les représentants des démocrates.

En ce moment, on croirait que tous les oiseaux de nuit se sont donné rendez-vous dans la salle.

M. Simon.— Nous sommes les amis et les défenseurs de la municipalité.

Une voix. — Et l'article 7 ?

M. Simon.— C'est probablement un ami de Clémenceau qui parle ainsi. Tout à l'heure, vous avez dit que nous n'avions pas d'ouvriers sur notre liste. Eh bien ! nous avons offert un siège à M. Pascal, bien qu'il n'eût ni les mêmes idées ni les mêmes doctrines que nous, et nous avons regretté que Pascal, lié par la fédération, ait dû refuser.

Nous n'avons fait aucune exclusion, pardon, nous avons fait l'exclusion absolue des hommes pouvant avoir des intérêts avec la ville. Aussitôt le comité formé, nous avons arrêté un programme pour servir de guide dans l'étude des intérêts des travailleurs et nous les avons indiqués.

Une voix.— Assez, avocat d'office !

Notre politique a un principe. l'anti-cléricalisme, selon la grande formule du grand Gambetta.

Une voix. — Simon a loué la salle pour lui seul. Assez, assez.

M. Simon.— Non, pas assez, je n'ai pas fini. Nous n'avons exigé aucun engagement de nos candidats; nous ne voulons pas du mandat impératif, parce que nous nous sommes adressés à des hommes honnêtes, qui connaissent leurs devoirs.

Des rumeurs s'élèvent de toutes parts. On se lève ; on s'interpelle ; on hurle.

M. Testelin voit la partie perdue et, vivement, déclare la séance levée.

La foule envahit l'estrade. On se bouscule. M. Mariage, qui n'avait pas demandé la parole pendant la réunion, s'empare de la sonnette et semble vouloir parler.

On l'entoure ; on le pousse. Un individu à la mine cadavérique monte sur la table. Il prononce quelques paroles qu'il est impossible de saisir.

La foule se retire, et nous entendons quelqu'un dire à côté de nous : « On a reproché aux cléricaux d'avoir étouffé, dimanche, la discussion ; eux, sont plus forts, ils l'escamotent. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 2 mai

L'affaire la plus importante est celle qui concerne le sieur Fiévet, ex-garde-champêtre à Lesquin. Cet inculpé, alors qu'il exerçait encore ses fonctions de garde communal, a disposé de sommes à lui confiées par des habitants du pays, avec mission de les remettre au percepteur en paiement de leurs contributions. Ce fait très grave, eu égard surtout à la qualité dont était revêtu son auteur, lui attire une condamnation, très indulgente encore, à un an de prison et 25 francs d'amende.

***

Achille Fremaux, colporteur, à Lille, en état de faillite, est inculpé de banqueroute simple, pour défaut d'inventaire et d'écritures irrégulièrement tenues. Grâce à son défenseur, Me Werquin père, il n'est condamné qu'à 15 jours de prison.

***

Félix Verstrate, de Roubaix, déjà condamné à l'audience du 28 avril dernier, pour violence et résistance aux agents de la sûreté publique, est inculpé d'avoir, la nuit du 17 septembre 1883, battu et violenté deux soldats du 43e de ligne, les nommés Lesaint père et Levillain, dans la rue d'Antoing, à Lille ; le tribunal lui inflige deux mois de prison, qui ne se confondront pas avec la peine prononcée contre lui le 28 avril.

***

Alphonse Leclercq, de Templeuve-en-Pévèle, voyageur de commerce au service de M. Castrique, négociant à Haubourdin, est inculpé d'abus de confiance au préjudice de son patron. Trois mois de prison et 25 fr. d'amende.

NORD

La Madeleine-lez-Lille. — Les jeunes gens de cette commune organisent un carrousel pour le dimanche 22 juin, le manége situé place du Marché, est dès à présent à la disposition des amateurs.

Armentières. — *Le drame anarchiste de Notre-Dame.* — La prochaine session des assisses s'ouvrira à Douai, lundi prochain, 5 mai, sous la présidence de M. le conseiller Destiker ; l'affaire de la rue Notre-Dame, que nos lecteurs se rappellent encore avec effroi sera appelée la 25e. Les nommes Jean Ingelaere et François Janssens, sont accusés de double homicide.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du jugement qui sera rendu.

Frelinghien. — *Un consommateur violent.* — Le 28 avril, vers neuf heures du soir, le nommé Léon Dumortier, crémeur de fils et un de ses camarades, nommé Vropant, tisseur, entrèrent dans un estaminet où ils se firent servir deux verres de bière. Mais comme ils cherchaient dispute aux autres consommateurs, le cabaretier voulut les mettre à la porte. De là, résistance de la part de nos deux individus. La cabaretière reçut coups de pied et coups de poing.

Dumortier mis à la porte, après une lutte assez acharnée, voulut alors se servir de son couteau; heureusement personne ne fut atteint. Celui-ci et son compagnon sont sous le coup d'un procès-verbal.

Douai. — Mercredi, la police de cette ville a arrêté, au café du Centre, sur la plainte de plusieurs banques de Douai, un individu élégamment habillé qui avait escompté, il y a deux mois, plusieurs traites portant la fausse acceptation de M. Trannin, de Lambres. Arrivé rue de l'Université, le coupable a tenté de fuir, mais des ouvriers lui ont barré le chemin et l'ont remis aux agents. Il a fait des aveux complets.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Les obligataires ou créanciers de la Société *La Lys supérieure* (Compagnie de Fléchinelle) sont informés que diverses instances en paiement ont été formées contre le liquidateur de ladite Société devant le tribunal civil d'Arras ; nous les invitons, en conséquence, à prendre immédiatement les mesures qu'ils jugeront utiles à la sauvegarde de leurs intérêts.

Sallau. — Un déplorable accident est arrivé, le 27 avril aux fosses de la Compagnie des mines de Courrières.

Un jeune mineur de Sallau, nommé Joseph Bertrand, descendait dans une cage accompagné de plusieurs autres ouvriers afin de se rendre à son travail. Arrivés à destination, un des ouvriers donna le signal d'arrêt; mais soit que le moulineur n'eût pas entendu le signal, où qu'il eût mal compris, il donna l'ordre de remonter la cage au moment même où Bertrand, le corps en dehors, s'apprêtait à descendre.

Heureusement ses compagnons le saisirent, l'un par une jambe et l'autre par un bras, et l'arrachèrent ainsi à une mort certaine.

Toutefois, Bertrand ne put éviter les guidages de la cage, qui lui firent de nombreuses blessures : outre l'épaule gauche brisée et l'avant-bras gauche fracturé, il porte à la tête une énorme plaie qu'on a dû recoudre et plusieurs autres blessures aux jambes sans gravité.

La victime de cet accident n'est âgée que de 15 ans.

SOMME

Amiens. — On est toujours sans nouvelles des gagnants des lots de 25 et 20 000 fr. de la loterie d'Amiens.

Il reste aussi à réclamer deux lots de 1,000 fr. et trois lots de 500 fr.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er mai. — Auguste Eeckhout, rue de la Lys, cour Planquart, 2. — Aline et Maurice Bayart, jumeaux, rue de Lille, 219. — Blanche Debruyne, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 6. — Louise Bayart, rue du Curoir, 52. — Jean Coutsier, rue de Tourcoing, 117. — Jules Hespel, rue du Fontenoy, 120. — Henri Larivière, rue Pierre-de-Roubaix, 99. — Louis Jean-Baptiste, rue de la Tuilerie, 46. — Jeanne Debril, rue de l'Hommelet, 188.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1er mai. — Albertine Meurisse, 46 ans, propriétaire, rue des Fleurs, 10. — Suzanne Caulier, 57 ans, tisserande, rue de Châteaubriand, 52, — Weyn, présenté sans vie, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 1. — Adelaïde Houzé, 85 ans, ménagère, rue du Moulin, 148. — Albert Geldhof, 5 ans, rue Dessaix, 28. — Delcourt, présenté sans vie, rue St-André, 35. — Henri Quin, 2 mois, rue de l'Epeule, 146. — Jean-Baptiste, présenté sans vie, rue de la Tuilerie, 46. — Françoise Gobert, 74 ans, pensionnaire de l'Hospice. — Louise Cornu, 29 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, 7. — Auguste Eeckhout, 1 jour, rue de la Lys, cour Planquart, 2.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 1er mai. — Rose Guardi, au Blanc-Seau. — Malvina Lorthiois, rue de la Latte. — Leloir, rue des Anges. — Léon Mils, rue du Tilleul. — Désiré Desmet, aux Orients. — Fernand Dujardin, rue Verte. — Henri Duhamel, Prés-de-la-Balle.

DÉCÈS du 1er mai. — Pierre Fourrez, 21 ans, tisserand, à la Marlière. — Hélène Delahousse, rue de Menin. — Julie Planquart, 15 jours, au Cœur-Joyeux. — Charles Agache, 1 mois, rue de Guines.

Etat-civil de Marcq-en-Barœul. — NAISSANCES du 22 au 29 avril. — Alfred Cornille, Entrepôt. — Louis Delos, Plouick. — Marie Martin, Queane. — Jean-Baptiste et Achille Hornez, jumeaux, Haute-Loge. — Jeanne Duthoit, Haute-Loge. — Marie Poissonnier, Molinel.

MARIAGES du 22 au 29 avril. — Henri Naert, 27 ans, cordonnier et Marie Leheye, 31 ans, servante.

DÉCÈS du 22 au 29 avril. — Julie Wagnon, 76 ans, rue de Tourcoing — Désirée Fauquenoy, 78 ans, rue de Tourcoing, — Clotilde Boudon, 5 mois, rue de Lille. — Zulma Praete, 2 ans, maisons Moreau. — Eléonore Béart, 77 ans, rue de Menin. — Charles Herhaux, 11 ans, rue de Menin. — Elise Six, 22 ans, au Pont. — Louis Fournier, 67 ans, rue Folyrée.

Etat-civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 au 27 avril. — Marie Formont, Vieille place. — Hélène Vlaminck, rue du Greffier. — Marie Cours, Vieille Place. — Irma Salmon, Paradis. — Clémence Quique, Ste-Marguerite. — Louise Wilmot, Vieille Place. — Henri Lampe, Houzarde. — Jules Samain, Sartel. — Angèle Dewaele, Bas Chemin. — Hermance Forment, Breuil. — Jules Duquesnoix, Vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 au 27 avril. — Adeline Picavet, 18 ans 10 mois, piqurière, Vieille Place — Irma Salmon, 1 jour, Paradis. — Blanche Bouvenie, 2 mois, Ste-Marguerite. — Laurent Lezy, 4 ans, 11 mois, Petit-Paris. — Julie Parsis, 78 ans 2 mois, sans profession, Place. — Hélène Vlaminck, 4 jours, rue du Greffier.

MARIAGES du 21 avril. — J.-Bte Dumoulin, 26 ans, tisserand et Sophie Deprost, 27 ans, tisserande. — Ferdinand Plas, 28 ans, tisserand et Appoline Vandendriessche, 19 ans, tisserande. — Clovis Delmotte, 20 ans, tisserand et Clémence Espriet, 19 ans, tisserande. — Charles Bourgois, 30 ans, tisserand et Marie Delignies, 29 ans, tisserande. — François Florin, 33 ans, tisserand et Clotilde Masure, 27 ans, tisserande. — François Giraud, 25 ans, tisserand et Florentine David, 23 ans, tisserande. — Adolphe Desmet, 30 ans, tisserand et Philomène Paublan, 20 ans, tisserande. — Emile Prut, 33 ans, tisserand et Anne-Marie Bruffaerts, 21 ans, couturière. — Florentin Castelain, 28 ans, tisserand et Constance Minet, 23 ans, tisserande. — Emile Mazure, 24 ans, tisserand et Sophie Delcroix, 23 ans, tisserande. — François Beuscart, 30 ans, tisserand et Rosine Liagre, 28 ans, tisserande. — Emile Callens, 20 ans, tisserand et Clémence Ladesous, 23 ans, tisserande.

Du 22 avril. — Louis Trentesseaux, 49 ans, tisserand et Marie-Louise Hospied, 38 ans, journalière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 27 avril. — Entre Alphonse Samain, 31 ans, tisserand et Irma Leman, 42 ans, tisserande. — Jules Devoldre, 39 ans, tisserand et Anne-Marie Motte, 38 ans, tisserande — Pierre Leman, 35 ans, tisserand et Marie Delecluse, 29 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Albertine-Hortense MEURISSE, veuve de M. J.-B. DESROUSSEAUX, décédée à Roubaix le 1er mai 1884, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 2 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 mai, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 10.

Les amis et connaissances de la famille DESMADRYL-DUQUENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adelaïde HOUZÉ, veuve de M. Louis DUQUENNE, décédée à Roubaix, le 1er mai 1884, dans sa 85e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 148.

Les amis et connaissances de la famille LEROUGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Salomé, veuve de Monsieur Jean-Baptiste LEROUGE, décédée à Roubaix, le 1er mai 1884, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 courant, à 9 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 42.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Tournai. —Une grande animation régnait jeudi matin, à la gare et dans tous nos bureaux de postes. Le drapeau tricolore flottait sur ces bâtiments officiels. C'est aujourd'hui, en effet, que se célébrait le cinquantenaire de la création du réseau ferré belge.

A cette occasion, le ministère s'est montré généreux... en décorations.

Il a institué une croix commémorative, qui sera accordée à tous les fonctionnaires, employés et agents en activité de service, qui ont coopéré, pendant une période de vingt-cinq ans au moins, à la construction ou à l'exploitation du réseau de l'Etat.

Il a fait publier ensuite, dans le *Moniteur*, une longue liste de promotions et de nominations dans l'ordre de Léopold.

M. Gratry, percepteur des postes tournaisiennes, frère du ministre de la guerre, et M. Ghislain, ingénieur en chef à Tournai, sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, à cette occasion.

Mons. — Un sacrilège a été commis cette nuit, par des vauriens restés inconnus, dans la populeuse rue du Grand-Quiévroy.

Lesdits individus ont mis en pièces un antique crucifix que le peuple montois appelait *bon Dieu de Pitié*, et qui, de temps immémorial, se trouvait à l'angle de la rue des Compagnons.

On s'est acharné sur le grand crucifix avec une véritable rage : on a retrouvé, tout autour du christ mutilé, plus de cent pavés !

Cet exploit de haut libéralisme, qui a dû s'accomplir entre deux et trois heures du matin, a profondément indigné tout le quartier : Les malandrins, auteurs de ce méfait, n'oseraient y aller s'en vanter.

Charleroi.— La grève des verriers reprend de plus belle.

Des fonds arrivent secrètement d'Amérique, paraît-il.

En attendant, l'*Union verrière* plaide toujours contre les patrons.

Le congrès verrier, qui doit réunir des délégués anglais, américains, français et allemands, s'ouvre dans quinze jours.

« L'agitation renaît », nous le télégraphie-t-on en dernière heure.

FAITS DIVERS

Les ensevelis de Montrognon. — Le drame lugubre de Montrognon vient d'avoir son dénouement.

Hier matin, vers trois heures, Gouny était enfin délivré. Il a demandé du bouillon et du café. On lui avait déjà, depuis la veille, fait passer du vin au fond du puits, au moyen de petits tuyaux.

Les mineurs sont en train de dégager le cadavre du compagnon de Gouny.

On a découvert la tête du mort : elle est recouverte de son chapeau et entourée de terre ; mais, aux dernières nouvelles, le cadavre n'était pas encore retiré.

Quelques heures après avoir découvert Gouny, on le descendait au couvent de Caylat.

Gouny et son compagnon avaient commencé leurs fouilles depuis plus de deux ans.

Ils espéraient découvrir les restes d'un vieux temple de Mercure.

Gouny est resté près de huit jours sans manger. Son compagnon n'était pas à côté de lui, comme on l'a dit; et il n'a pas eu à souffrir du contact du cadavre.

Il était parfaitement libre dans l'espèce de petite crypte que l'éboulement lui avait laissée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La planche savonnée

Paris, 2 mai.

Sous ce titre, M. Edouard Hervé publie dans le *Soleil* un article qui se termine ainsi :

« Depuis plusieurs années, le conseil municipal, en quête de nouvelles vexations à exercer contre les catholiques, demande qu'on enlève au culte l'église de l'Assomption, située au coin de la rue Cambon et de la rue Saint Honoré, et qui sert de chapelle de catéchisme pour la paroisse de la Madeleine.

» L'administration préfectorale ne combattait pas de front cette exigence. Elle se retranchait seulement derrière la résistance de l'autorité supérieure. M. Grévy, en effet, montrait une grande répugnance à l'égard de la mesure proposée, et l'on était convaincu qu'il ne signerait jamais le décret de désaffectation de l'Assomption.

» Or, voici ce que nous lisons dans le *National* :

« Depuis longtemps déjà des négociations sont » entamées entre le gouvernement et la ville de » Paris pour obtenir la désaffectation de la Chapelle de l'Assomption, située au coin de la rue » Saint-Honoré et de la rue Cambon.

» Il résulte des dernières communications adressées au préfet de la Seine par le ministre de la » justice et des cultes qu'un décret n'est pas nécessaire pour obtenir cette désaffectation et qu'elle » peut être prononcée par un simple arrêté préfectoral. En effet, la loi du 20 mars 1842 ayant « transporté à la Madeleine le siège de la paroisse » il en résulte que l'Assomption n'est actuellement » occupée par le clergé qu'à titre de simple tolérance, tolérance que la Ville, propriétaire de » l'immeuble, a le droit de faire cesser quand elle » le jugera convenable.

» En conséquence, le préfet de la Seine vient de » signer un arrêté ordonnant la reprise de possession par la Ville de la chapelle de l'Assomption » et de ses dépendances. »

» Comme le gouverneur de Paris qui ne capitulait pas, M. Grevy ne signe pas le décret de désaffectation de l'Assomption. Le préfet de la Seine signe un arrêté, et le tour est joué : un bon tour contre les catholiques et qui fera la joie des radicaux du conseil.

» Il y a quelques jours, le conseil général de la Seine discutait une question qui ressemble beaucoup à celle de la désaffectation de l'Assomption. Les radicaux proposaient de refuser au préfet de la Seine un logement à l'Hôtel-de-Ville. Les membres de la droite ont vigoureusement combattu la proposition. Ils sont même les seuls, ou à près, qui aient tenu bon jusqu'à la fin sur cette question ; car au dernier vote ils n'ont eu avec eux que trois opportunistes.

» Eh bien ! nous le prédisons à M. le préfet de la Seine, le gouvernement cèdera quelque jour sur la désaffectation du logement préfectoral de l'Hôtel-de-Ville comme il vient de céder sur la désaffectation de l'Assomption.

» Vous chassez Dieu du temple; vous avez découvert qu'il n'était là que par tolérance.

» Eh bien ! les radicaux vous diront aussi que vous n'êtes à l'Hôtel-de-Ville que par tolérance, et ils vous expulseront comme un simple congréganiste. »

La réponse de l'épiscopat français

Paris, 2 mai.

On lit dans le *Français* :

« Un journal annonçait récemment, à propos du retour de Mgr di Rende à Paris, que le nonce allait s'entendre avec les évêques, au sujet d'une réponse que ceux-ci « devaient » adresser au Pape, à la suite de la lettre *Nobilissima gallorum gens*.

» Nous avons déjà parlé de cette réponse qui est aujourd'hui parvenue à destination. Tous les évêques l'ont signée, sauf un. Mais nous croyons que ce document ne sera pas rendu public.

» Ce n'est pas, au reste, sans quelques difficultés que la lettre collective a été rédigée, d'abord par l'archevêque de Paris, le cardinal Guibert, puis un peu modifiée à la suite d'échanges d'observations.

» Le pape avait craint qu'une réponse unique n'eût des inconvénients, et un moment il fut question de se borner à des réponses individuelles. Mais l'idée de la réponse collective fut reprise et adoptée à l'unanimité par l'épiscopat.

» Un évêque trouva seulement que les termes ne le satisfaisaient pas pleinement, et il préféra écrire de son côté à Rome. »

Départ de l'empereur d'Allemagne

Berlin, 2 mai.

L'empereur va partir pour Wiesbaden avec sa fille la grande-duchesse de Bade. L'empereur est depuis quelques jours complètement rétabli, et les forces de l'impératrice Augusta augmentant de jour en jour, elle pourra très prochainement partir également pour faire sa cure de printemps.

Opposition de la Turquie

Vienne, 2 mai.

Il faut s'attendre à voir la Turquie soulever des difficultés dans sa réponse à la note anglaise. Dans celle-ci, on propose Londres ou Constantinople comme lieu de réunion de la conférence. La Turquie se prononce, comme de raison, pour Constantinople. Et, comme les puissances, dans leur réponse à l'Angleterre, lui laissent le soin de déterminer le lieu de la conférence, il sera fort difficile à cette puissance de faire prévaloir Londres.

D'autre part, la Turquie affirme que la conférence sur les affaires égyptiennes qui s'est réunie à Constantinople, en 1882, existe encore et n'a pas été formellement dissoute. Elle s'est simplement ajournée jusqu'au jour où des évènements importants nécessiteraient sa convocation. Ce jour est arrivé.

Il semblerait naturel de confier le gouvernement de l'Egypte à une personnalité élue d'un commun accord par les puissances, et placée sous le contrôle suprême de l'Europe et sous la suzeraineté de la Porte, dans le genre de ce qui se passe au Crète. Quant au canal, il devrait être mis sous la garantie collective des puissances. Mais peut-on espérer cette solution équitable ?

Les anarchistes en Autriche

Londres, 2 mai.

On mande de Vienne au *Standard* : Hier soir, la police de Trieste a arrêté un individu suspect de complicité dans l'attentat anarchiste commis contre la préfecture de police de Cracovie.

On a trouvé sur cet individu deux cartouches. Quelques jours avant l'attentat de Cracovie, vingt kilogrammes de poudre avaient été volés dans les magasins du chemin de fer galicien.

Une banque qui ferme

Londres, 2 mai.

On mande de New-York à l'agence Reuter le 1er mai : Une dépêche de Mexico, en date d'hier, annonce que la Banque nationale de Monte de Piedad; le plus ancien établissement financier du Mexique, a été fermée pendant ces derniers jours. Le public s'était porté en masse sur la Banque, parce que l'on s'attendait à une demande d'emprunt de la part du gouvernement. Hier soir, en effet, le gouvernement a demandé d'une façon péremptoire à la Banque l'avance d'une forte somme. On dit que l'établissement a fermé ses portes pour protéger les créanciers légitimes et que la Banque a de grandes ressources.

Journal officiel. — *Sommaire du 2 mai.* — PARTIE OFFICIELLE. — Documents du ministère de la guerre :

Décisions : Portant admission d'un général de division dans le cadre de réserve ; — portant désignation de l'inspecteur général de l'école supérieure de guerre pour l'année 1884 ; — portant mutations dans le service d'état-major et le service des remontes.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le pape et le service militaire des clercs

Paris, 2 mai.

En présence des réclamations du Pape, à propos du service militaire des séminaristes et de sa déclaration de considérer la question comme un *casus belli*, M. Jules Ferry a informé ses collègues qu'il y avait lieu d'interrompre la discussion de la loi militaire. Il ne demandera pas catégoriquement l'interruption de cette discussion, mais il fera mettre à l'ordre du jour des projets dont l'étude amènera forcément l'ajournement de la loi militaire.

La mission de M. Patenôtre

Paris, 2 mai.

Une dépêche de l'amiral Courbet annonce qu'il a pris toutes les mesures pour recevoir M. Patenôtre et le faire conduire à Hué par une importante escorte de douze militaires.

Les insurgés espagnols réfugiés en France seront internés à Angoulême.

La conférence

Paris, 2 mai.

M. Waddington, assisté de M. Barrère, représentera la France à la conférence égyptienne. La réponse du cabinet anglais à la note française est attendue demain soir. La conférence ne se réunira pas avant le commencement de juin. M. Grévy renonce à quitter Paris à cause de la conférence.

Un conseil des ministres a eu lieu ce matin à l'Elysée ; il s'est occupé uniquement de la conférence.

M. Tseng chez M. Ferry

Paris, 2 mai.

M. Ferry a reçu aujourd'hui M. Tseng. On croit que c'est une audience de congé.

La note française

Londres, 2 mai.

M. Waddington doit remettre aujourd'hui, à lord Granville, une nouvelle communication du gouvernement français exposant les raisons pour lesquelles la France demande que la conférence ne soit pas limitée à cette communication. Il fait observer que la détresse des finances égyptiennes est due aux expéditions aventureuses poursuivies récemment.

Le gage affecté au service des créanciers ne peut pas être diminué pour payer les frais de ces expéditions.

Angleterre et Egypte

Londres, 2 mai.

Deux individus soupçonnés de connivence avec les détenus de la prison de Portland ont été arrêtés hier à Weymouth.

Le *Standard* croit que la Porte, avant d'adhérer à la conférence veut être certaine que la question du tribut égyptien ne sera pas discutée.

Le *Daily-News* annonce que M. Labouchère questionnera aujourd'hui le gouvernement au sujet de l'arrestation d'un journaliste français à Dongola, par ordre du gouvernement égyptien.

Le *Daily Telegraph* reçoit du Caire avis que M Herlin, consul français, a quitté Khartoum le 21

PROGRAMMES DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Tous les dimanches lundis, mardis, mercredis et jeudis, pendant la durée de la foire, à huit heures du soir : *Michel Strogoff*, drame à grand spectacle en 5 actes et 16 tableaux, de MM. Dennery et J. Verne, musique de M. Artus. — Seize décorations nouvelles peintes par MM. Pierre Giotard, décorateur du théâtre de Roubaix; Anglais, du théâtre d'Amiens; Cuvru, du théâtre de Reims. — 200 costumes nouveaux de la maison CARTEUR. — Artifices de la maison Ruggieri.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche 4 mai. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Une seule représentation de : *Le Petit Hôtel*, comédie en un acte, en prose, de MM. Meilhac et Halévy. *Smilis*, drame en 4 actes et en prose de M. Jean Aicard.

Boulevard Gambetta. — *Théâtre des Singes.* — *Direction L. Delafloure.* — La troupe se compose de 85 artistes à quatre pattes : Singes, chiens, chèvres et poneys dressés et dirigés par Madame Marietta Glasner, la seule et unique en son genre jusqu'à ce jour. Intermèdes comiques par les clowns.

Tous les soirs, à huit heures, grande représentation.

Prix des places : stalles, chaises et banquettes, 2 fr.; premières, 1 fr. 50; secondes ; 1 fr.; troisièmes, 50 cent. — Pour les détails, voir les affiches.

Les jeudis et dimanches, à 3 heures.

Théâtre-Salon de Pietro Gallici. — Tous les soirs, à 8 heures, brillante représentation par le maître Pietro Gallici, avec le concours du célèbre professeur américain Burten et d'une troupe d'artistes d'élite.

Intermèdes variés. — Les spectres vivants et impalpables, féérie en 1 acte et 9 tableaux. — Tous les dimanches et jeudis, représentation et séance de famille à 3 heures.

Le bureau de location est ouvert au théâtre de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Boulevard Gambetta. — Théâtre des Variétés sous la direction de M. Van Caneghem, magicien breveté. Tous les soirs exercices variés, ballet-pantomime, et changement de programme. Places réservées 1 fr. 50; 1res 1 fr.; 2es 50 cent. et 3es 25 cent.

Ouverture des bureaux à 7 heures, rideau à 8 heures.

Les jeudis, à 3 heures, représentation enfantine.

Les actionnaires de la **Compagnie générale transatlantique**, réunis en assemblée générale ordinaire, viennent d'approuver toutes les opérations de l'exercice 1883, et fixé à 35 francs le dividende de cet exercice.

Ils ont en outre donné leur approbation complète au renouvellement des contrats avec l'Etat pour les services postaux, maritimes de l'Atlantique jusqu'en 1901. La situation excellente de la Compagnie a été très remarquée et l'on doit voir de la hausse sur ses titres, actions et obligations. Les autres Compagnies maritimes, dont les opérations ne sont pas moins prospères, ont toutefois à compter très prochainement avec les ressources exceptionnelles dont elles jouissent jusqu'ici. Les subventions accordées aux Messageries maritimes expirent en 1888 et plusieurs ne seront pas renouvelées; les primes à la Marine marchande, dont bénéficient les Chargeurs réunis, cesseront d'être accordées, dans quelques années, à la **Compagnie génér